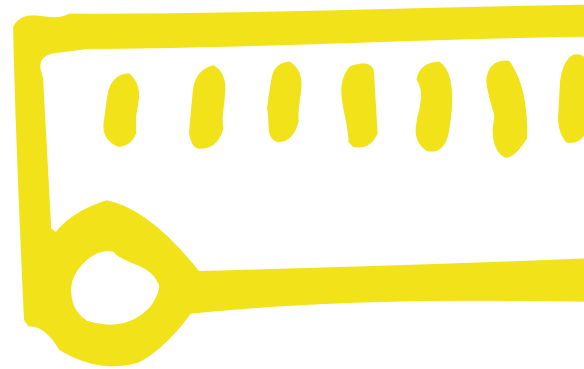
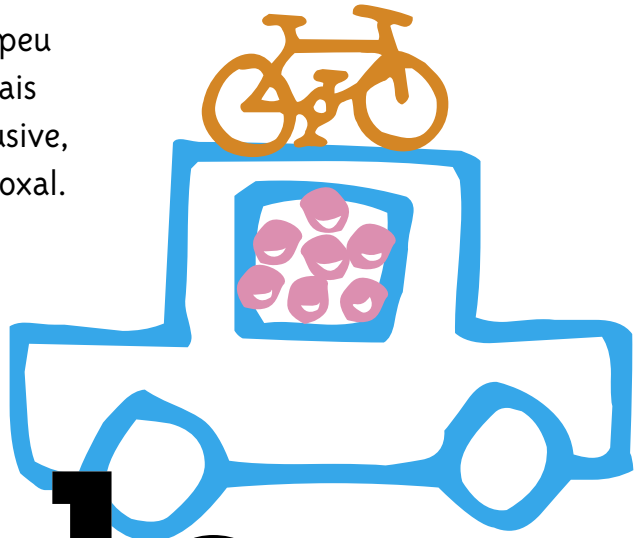


Mobilité durable... Un terme à la mode, employé un peu à tort et à travers, par de multiples protagonistes. Mais au-delà de son image "trendy" et son utilisation abusive, la mobilité durable est un concept complet et paradoxal. Petits éclairages, pour comprendre... et adhérer !

# La mobilité durable



Jean-Pierre Orfeuillat, directeur de l'Institut d'urbanisme de l'université Paris-XII, résume l'ambiguïté sur laquelle repose le concept de mobilité durable : « Une société doit rechercher l'équilibre entre l'économique, le social et l'environnemental ». Or, du point de vue environnemental, il est préférable de se déplacer le moins possible, alors que du point de vue social, les plus démunis doivent pouvoir se déplacer davantage. Enfin, du point de vue économique, les échanges – donc les transports de marchandises et de personnes – doivent être favorisés. La mobilité durable est un compromis entre ces impératifs antagonistes.

## Au cœur des grands enjeux de société

Elément de solidarité, elle permet l'équité sociale en donnant à tous l'accès à l'emploi, mais aussi à la formation ou aux structures publiques. Dans sa dimension économique, elle permet la compétitivité des territoires, qui renforcent ainsi leur attractivité et favorisent les déplacements. Enfin, enjeu environnemental, la mobilité durable contribue à diminuer les émissions des gaz à effet de serre, la pollution atmosphérique et le bruit. La mobilité est ainsi devenue une problématique incontournable de notre

société. La prise en compte progressive des enjeux climatiques et sociaux, des augmentations successives – et aujourd'hui record – du coût des carburants, de la pollution générée par les transports, des nécessités quotidiennes obligent les entreprises, les collectivités et les individus à adapter leurs stratégies, leurs politiques et leurs comportements.

La mobilité est aujourd'hui un besoin autant qu'un outil. Si elle peut être perçue de prime abord comme une contrainte, elle peut devenir très vite un atout concurrentiel, en incitant à imaginer de nouvelles solutions de déplacements, à diagnostiquer des situations non résolues par les systèmes classiques de transports, à développer des stratégies innovantes de management et d'évolution des comportements.

Le concept de mobilité durable doit ainsi prendre en compte les personnes à mobilité réduite (PMR) : 10% des Français sont en effet touchés par un handicap et l'on compte aujourd'hui en France 20 000 000 personnes à mobilité réduite : ce sont des personnes handicapées, des personnes âgées, des personnes touchées par une maladie psychiatrique, mais aussi des enfants, des personnes avec des poussettes ou même des personnes revenant des courses avec ●●●

## Mobilité, mode d'emploi

- **Marche et vélo = 0% de pollution !**
- **Utilisez les transports en commun** pour les trajets moyens et longs.
- **Évitez au maximum les transports aériens.**
- **Covoiturage** : des sites répertorient les trajets des détenteurs de véhicules et de ceux qui souhaitent partager un véhicule.
- **Autopartage** : en cinq minutes, on réserve un véhicule et on ne paye que ce que l'on roule.
- **Visioconférence plutôt que réunion** : 57% des accidents mortels du travail sont des accidents de la route...
- **Évitez l'option climatisation** : elle rejette des fluides frigorigènes très actifs sur l'effet de serre et contribue à augmenter votre consommation de carburant.
- **Entretenez les pneus et le filtre à air**, réalisez la vidange et les contrôles régulièrement.
- **Les bus à pied** : ligne de bus à pied pour conduire les enfants à l'école le matin.

JULIE DUMONT



## Les transports ne sont plus au centre des processus de déplacements, c'est à eux désormais de s'adapter aux contraintes des individus.

... des sacs... L'accroissement de la population des seniors fait aussi partie des grandes problématiques actuelles que doit prendre en compte la mobilité durable. Leur maintien dans l'emploi, notamment, est un enjeu crucial, sachant que dans 20 ans, huit millions de Français auront plus de 75 ans.

### Des évolutions déjà notables

On peut déjà constater des changements importants dans les comportements. Avec 44% de salariés ayant des horaires variables et seulement 45% d'actifs travaillant cinq jours par semaine, il n'y a plus aujourd'hui de ni de trajets ni d'horaires types. Cette évolution a été comprise par la SNCF. Elle ne considère plus les transports comme étant au centre des processus de déplacements, c'est à eux désormais de s'adapter aux contraintes des individus. L'offre est adaptée en permanence afin de rester attractive. Car les gens ne choisiront pas les transports en commun si les horaires ne correspondent pas à leur emploi du temps. Des contraintes difficiles à respecter, d'autant plus que la prise en compte du bien-être des salariés est tout aussi importante.

La mobilité est aussi une condition sine qua non de l'insertion. En effet, comment occuper un poste si on n'a pas de

moyens de transport pour s'y rendre? On a par ailleurs constaté que les personnes en difficultés sociales et professionnelles étaient confrontées à de nombreux obstacles contingents : physiques, avec notamment l'absence de services de transports adaptés, mais aussi psychologiques, avec par exemple des difficultés de lecture des plans de bus ou de train, ou encore la peur des transports en commun ou de la pratique du vélo.

Confrontés régulièrement à ce type de situations, la DDTEFP [1] des Bouches-du-Rhône et ses partenaires ont lancé en 2005 une idée forte : la création d'une plate-forme de mobilité "emploi-formation" en faveur des publics en difficulté, concernant les territoires de La Ciotat, Aubagne, Gardanne et leurs environs. "Bougez vers l'emploi" est ainsi né, avec un objectif très simple : favoriser sur ces territoires la mobilité des personnes

### Parole d'écobiliste



**A 37 ans, Henry Randrianarivony, consultant à l'ambassade de la République Démocratique de Madagascar, a choisi de louer un vélo à l'année pour circuler dans Paris.**

« Je suis passionné de vélo depuis toujours. Je me sens libre, et vu que je ne suis plus tout jeune, ça me permet d'entretenir mon capital santé ! C'est une question de qualité de vie. Beaucoup de gens trouvent ce mode de transport compliqué et risqué... Personnellement, je loue un vélo à l'année auprès d'une association. C'est beaucoup plus économique. Tous les accessoires sont fournis : casque, antivol, panier... Les vélos sont marqués avec un code, ce qui permet de les retrouver plus facilement en cas de vol. Ça me rassure d'avoir ça. Et puis j'accroche mon vélo partout où il y a de la fréquentation, j'essaye de ne pas le laisser trop longtemps. Quant à la sécurité, c'est vrai qu'il faut faire attention, porter un casque et bien respecter le code de la route. »

PROPOS RECUEILLIS PAR AURÉLIE BLANWALHIN

Marquage vélo : <http://bicycode.org>  
Location de vélo et Vélo à assistance électrique : [www.voitureandco.com](http://www.voitureandco.com)

## La protection de l'atmosphère est en marche

La première mesure réglementaire du Plan de protection de l'atmosphère (PPA) en Ile-de-France rend obligatoire la mise en œuvre d'un Plan de déplacement pour les établissements franciliens les plus générateurs de trafic. Mobility + a été missionnée par la DRIRE Ile-de-France pour mener à bien l'étude d'identification de ces établissements. Cette étude est disponible à l'adresse suivante : [www.pdeiledefrance.fr](http://www.pdeiledefrance.fr)

La mise en œuvre du PPA dans le département des Bouches-du-Rhône a rendu obligatoire la réalisation d'un Plan de déplacements dans les entreprises et les administrations (PDE et PDA) comptant plus de 250 salariés sur un seul et même site. L'élaboration et la mise en œuvre des PDE/PDA doivent se faire sur un délai de trois ans d'ici janvier 2010. L'objectif principal des plans de déplacements est d'améliorer les conditions de déplacement de leur personnel et de favoriser les modes alternatifs à la voiture individuelle pour ceux-ci comme pour l'ensemble des autres usagers.

Ces mesures devraient s'étendre sur tout le territoire Français.

L.M.

## Des règles simples pour la conduite douce

- **Pas d'accélération brusque** (exit les compétitions du plus rapide à démarrer au feu vert).
- **Freinez en douceur** en utilisant le frein moteur (si le feu est orange à 100 m, vous savez très bien qu'il faudra vous arrêter, n'attendez pas le dernier moment !).
- **Roulez doucement !** N'êtes-vous pas un citoyen modèle respectant les limitations de vitesse ?
- **éteignez le contact** lorsque vous devez patienter dans une rue encombrée (déménagement, livraison...).
- **Ne faites pas chauffer** le moteur.
- **Utilisez bien les rapports** de la boîte de vitesse (passez les rapidement, rétrogradez tard).
- Sachez que les embouteillages accroissent la consommation de carburant...

JULIE DUMONT

## Le saviez-vous ?



L'automobiliste est la première victime de la **pollution** liée au trafic : l'air est capté au raz du sol, là où les gaz d'échappement sont les plus denses.



**Le vélo** c'est bon pour la santé ! Une demi-heure de vélo par jour permet de diviser par deux le risque d'accident cardiovasculaire.



L'écart de consommation de carburant entre un conducteur nerveux et un conducteur calme peut atteindre **40 %**.



Le secteur des transports est le 1<sup>er</sup> consommateur de produits pétroliers et il est responsable de **28 %** des émissions de gaz à effet de serre.



Le coût total moyen annuel d'un vélo s'élève à **96 euros**, soit 60 fois inférieur à celui d'une voiture (6 000 euros) !



Pour comprendre

### La semaine de la mobilité

Du 15 au 22 septembre

Organisée par le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.

### Mobility+

Cabinet conseil en mobilité durable qui accompagne ses clients dans la mise en place de leurs Plan de Déplacements d'Établissements (entreprises, administrations, établissements scolaires, CHU, Zones d'activités...)

Tél. : 01 42 71 05 10

[www.deplacements.net](http://www.deplacements.net)

### Ademe

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

### Association Voiture & co

développe des agences de mobilité durable (Paris, Marseille, Nanterre)

facilitant l'utilisation de « modes doux ».

Tél. : 01 49 000 888

[www.voitureandco.com](http://www.voitureandco.com)

### Compagnie Corrossol

Spectacles de clowns sur la mobilité

<http://ciecorrossol.free.fr>

<http://www.tousapied.org>

<http://www.caisse-commune.com>

en difficultés sociales et professionnelles, puis leur permettre de (re) devenir autonomes.

### Mieux gérer les déplacements professionnels

Les moyens de transports traditionnels ne pouvant pas toujours répondre aux besoins quotidiens des individus (accès au lieu de travail mais aussi aux commerces, aux services, à des activités sportives et culturelles, etc.), de nombreuses structures se lancent dans la réalisation de plans de déplacements d'établissements (PDE), afin de gérer les déplacements de manière durable.

Mis en œuvre par une entreprise, une zone d'activité, une administration, un centre hospitalier ou encore un établissement scolaire, les plans de déplacements

d'établissements comprennent l'étude, la mise en œuvre et le suivi de mesures destinées à promouvoir une gestion durable des déplacements liés à l'activité de cette ou ces structure(s). Réduire le nombre de déplacements en voiture, mieux les adapter aux besoins et aux contraintes spécifiques, développer les possibilités de recours aux transports publics et favoriser la mobilité douce constituent en général les grandes lignes d'un plan de déplacements.

Mais un PDE n'est pas qu'une question de transports : les différentes structures en tirent des bénéfices sur le plan économique en diminuant leurs frais liés aux déplacements, au niveau des ressources humaines grâce à un meilleur recrutement et une meilleure fidélisation notamment, mais aussi en termes

d'image. Le PDE est un vrai projet d'entreprise, qui peut s'inscrire dans une démarche "qualité" ou dans un système de management environnemental, c'est dans tous les cas un projet qui se veut pérenne. La tâche n'est pas si lourde qu'il n'y paraît puisqu'on observe très rapidement les premiers effets positifs. ●

LAURENCE MELEO

[1] Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.